



re: DELAIS ADMINISTRATIFS, LA TORTUE EST PESANTE

DING DONG C'EST NOUS!

Face au problème numéro 1 des prestataires de l'assurance-chômage, les délais administratifs, le M.A.C. ne pouvait demeurer insensible à cette situation injuste et indésirable. C'est pourquoi nous avons décidé d'entreprendre des actions pour tenter de révéler les hauts-fonctionnaires du bureau régional de chômage afin de diminuer et même éliminer le pourcentage de prestataires qui doivent subir un délai administratif.

Un délai administratif, c'est le temps qu'un-e prestataire doit attendre avant de recevoir ses chèques de chômage, suite à sa demande ou un arrêt de paiement (pour toutes sortes de bonnes raisons évidemment).

La logique fonctionnariste à contrer est la suivante : « si 85 % des chômeurs-euses reçoivent leur chèque à l'intérieur des six premières semaines suivant la date de la demande de prestations, alors c'est un quota raisonnable ». Celles et ceux qui se retrouvent dans le 15 % peuvent toujours s'armer de patience et accumuler des dettes, ça ne les touche pas. Ils s'en lavent à peu près les mains. 15 % avec le pourcentage actuel de chômage, ça en fait 35 000 à Montréal qui attendent.

Devant cette logique inacceptable, l'action commence le 25 novembre 1982. Nous sommes environ 75 du M.A.C. de Montréal, de Longueuil, des TUA, du CTM-FTQ, du CCM-CSN, du STTSE et de l'UTAM. Nous nous rendons au bureau régional au 1441 St-Urbain (lieu décisionnel et d'émission des chèques).

Une délégation de cinq personnes entrent rencontrer Patrick Gaudreault, agent de liaison du bureau régional, pour lui exprimer nos revendications et nos propositions.

Notre revendication est de réduire ou d'éliminer le 15 % et nos propositions sont : de réaffecter le personnel des enquêtes vers le déblocage des dossiers actifs ; d'embaucher du nouveau personnel ; de cesser la pratique courante qu'ont les agents de contrôler de façon excessive la disponibilité des prestataires ; d'utiliser ce temps perdu à débloquent les nouveaux dossiers.

Suite à ça Patrick nous répond qu'il n'a pas le pouvoir d'agir, qu'il devrait faire sa propre enquête pour vérifier nos dires, que 85 % des prestataires reçoivent leur chèque dans les premières six semaines, c'est satisfaisant et nous donne finalement rendez-vous deux semaines plus tard, le 9 décembre.

Entre temps, coïncidence significative, le 29 novembre, les syndiqués-es des bureaux de chômage occupent le bureau de Gabriel Béland, directeur général, pour dénoncer les conditions actuelles de travail des employés-es des bureaux de chômage : surcharge de travail, baisse de qualité des services envers les prestataires. Comme quoi nos propositions ne descendaient pas de quelque nuage perdu, mais correspondaient à une réalité très terrestre.

Le 9 décembre nous re-v'là au bureau de chômage avec à peu près la même gagne et la même délégation pour se faire répéter par Patrick ce qu'on savait déjà et il rajoute

même que non seulement l'objectif du 85 % est atteint mais qu'il est dépassé, il est rendu à 86 % ; c'est plus que satisfaisant, c'est l'extase nirvanale. Mais pour nous c'est toujours aussi inadmissible comme situation.

ON SE R'VERRA BEN!!

Alors l'action continue autrement. D'abord compiler tous les cas de délais dans un dossier noir, lequel recueille toutes les conséquences d'un délai pour les prestataires. Ce dossier se veut un outil de pression et de dénonciation publique pour amener les hauts-fonctionnaires à repenser l'organisation interne des bureaux de chômage. Puis nous avons produit une lettre que le-la prestataire signe et envoie au bureau régional. Cette lettre leur rappelle que nous sommes insatisfaits-es des réponses fournies lors des deux rencontres à leur bureau et les propositions que nous leur avons formulées sont réalistes, claires et raisonnables.

Mais de là à diminuer le 15 %, ça reste encore dans le domaine de l'espérance... mais on continue à pousser, plus on va être une grosse gagne plus ça va pousser fort. Et puis l'action continue, continuez à lire, vous allez voir...

LA LOI, C'EST LA LOI... DES PLUS FORTS!

Dans la loi d'assurance-chômage, on dit que les chômeurs et les chômeuses doivent TOUT faire pour se trouver un emploi. Et si nous ne faisons pas TOUT, on nous « coupe ».

Il existe aussi une autre loi fédérale ; celle qui dit que les députés doivent TOUT faire pour protéger leurs électeurs et leurs électrices. Pourtant, peu d'entre eux semblent s'en souvenir. Quand nous leur demandons d'intervenir à notre bureau de chômage pour qu'ils fassent débloquent nos chèques, ils trouvent un million de raisons pour ne rien faire : « Écoutez madame, vous n'êtes pas toute seule en chômage... » « Faut comprendre monsieur, c'est la crise ! ».

Nous, nous ne pouvons « couper » nos députés fédéraux. On peut bien sûr les menacer de ne plus voter pour eux... mais c'est rarement efficace. Faut donc les prendre par leur point faible... leur réputation ! Que penserait-on d'un député « incompetent », qui ne fait pas son travail, qui n'est pas à l'écoute de son électoral ? C'est donc pour chatouiller leur susceptibilité que nous avons décidé de leur écrire. Dans notre lettre, nous leur disons qu'ils doivent s'inquiéter de la situation actuelle dans les bureaux d'assurance-chômage. Une telle lettre peut sembler anodine. Mais croyez-le ou non, nous constatons joyeusement son efficacité ; c'est ainsi qu'une député ayant refusé une première fois d'intervenir pour une de ses

(SUITE AU VERSO)

Le 28 mai 1983, c'est la « Grande Marche pour l'Emploi » qui sera à l'ordre du jour. Des milliers de travailleurs, travailleuses et sans-emploi de tous les coins du Québec convergeront vers Montréal pour dénoncer les politiques des gouvernements fédéral et provincial. Ce sera le premier relais d'une bataille pour l'emploi jusqu'à obtention du gain!

Ce projet d'une Grande Marche remonte au Congrès 1982 de la CSN qui, par la suite, a pris contact avec différentes autres organisations pour établir une Coordination Nationale. Cette Coordination existe depuis le début octobre 1982; en font partie, outre la CSN, la CEQ, la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), le Front Commun des Assistés Sociaux du Québec (FCASQ), le Regroupement des chômeurs et chômeuses du Québec (RCCQ) et tout récemment la FTQ s'y adjoignait.

Cette bataille pour l'Emploi cadre très bien avec les objectifs du Regroupement: « Un revenu convenable à défaut d'un travail décent ». Cette bataille est d'autant plus importante que le chômage prend une ampleur considérable, sinon dramatique. C'est la lutte pour l'emploi qui prendra le plancher de nos revendications et actions pour au moins les mois, peut-être années, à venir. C'est pourquoi le Regroupement, suivant la volonté unanime de ses groupes membres (un réseau d'une quarantaine de groupes dont 13 sont membres), a décidé de s'y impliquer à fond.

Des comités régionaux se sont mis en place, des activités de rassemblement, d'action, s'échelonneront pour créer un build-up jusqu'au 28 mai. Parce que la « Grande Marche », au-delà de l'événement, de la manifestation du 28 mai, c'est un processus. Et tous les groupes de chômeurs et chômeuses, dans leurs régions, préparent déjà, avec les autres parties de la Coalition, des marches symboliques, des occupations, des fêtes, soupers de solidarité, etc...

C'est un gros projet. C'est aussi une première pour ce genre de démarche unitaire populaire/syndicale. Des pratiques différentes mais un objectif commun: gagner la bataille de l'emploi. Après le 28 mai, la Coordination Nationale n'existera peut-être plus mais plusieurs fronts s'ouvriront. Et ça, c'est intéressant. Le mot est lancé et l'action est en marche!

Soyons nombreux et nombreuses à donner le coup!

Il faut dire tout haut à Lévesque qu'on peut s'attacher au Québec, mais sûrement pas au chômage, aux coupures et à la répression!

Dire à Trudeau, que ses politiques d'enrichissement pour les riches et d'appauvrissement pour les pauvres, on n'en veut plus!

Obliger le partage équitable des richesses, car ce n'est pas en partageant le chômage qu'on s'en sortira!

La Grande Marche... C'EST PARTI!

Le
Comité
Régional
de la
Grande



Marche... dans l'escalier...

solidarite

Au moment d'écrire ces lignes (nous sommes en février), la société québécoise vit des heures bien sombres. Cette semaine, le gouvernement Lévesque, faisait adopter par l'Assemblée nationale la loi 111, tentant ainsi de forcer le retour au travail des enseignantes et des enseignants en grève. On connaît la réponse de celles et ceux-ci.

Le MAC, par la voix du Regroupement des Chômeuses et Chômeurs du Québec, s'est solidarisé avec les travailleuses et les travailleurs de l'enseignement au courage certain.

On ne peut rester indifférent-e-s, car que réservera aux sans-travail un gouvernement qui remie sa signature (loi 70), « négocie ses propres décrets » (loi 105), et trahit la Charte québécoise des droits et libertés (loi 111). Et que dire de ces autres contradictions? Il y a un an, il disait vouloir combler son déficit budgétaire avec les coupures de salaire, puis à l'automne, il parlait de créer des emplois avec... belle tentative de division de l'opinion publique pour un gouvernement qui a lui-même coupé allègrement dans les services publics (ceux de la santé entre autres). Il parle aussi de services essentiels à propos de l'enseignement, alors que des milliers de diplômé-e-s sont sans espoir de se

trouver du travail.

LA CRÉATION D'EMPLOIS. VOILÀ UN SERVICE ESSENTIEL QUI MÉRITERAIT TOUTE L'ATTENTION DE NOS ÉLU-E-S. D'avantage en tous cas, qu'une lutte contre celles et ceux qui se battent maintenant pour conserver un régime scolaire de qualité.

Vendredi le 18 février, suite à l'appel des groupes: Au Bas de l'Échelle, Action Travail des Femmes et du MAC, 150 personnes se rendaient au bureau du Premier Ministre à Montréal. Une vingtaine d'organismes (sans parler du Sommet Populaire représentant 60 groupes et du Regroupement des Chômeurs-euses du Québec, 40 groupes) ont manifesté leur désapprobation à l'endroit du gouvernement, de sa loi 111 et de son refus de négocier.

Les femmes surtout ont fait entendre leurs voix. Ce sont elles qui sont majoritairement employées par l'État, et donc elles qui sont les plus attaquées.

Le vice-président de la CEQ, Égide Maltais s'est dit touché par une manifestation d'appui aussi chaleureuse.

Pour nous, la solidarité n'est pas un vain mot, et nous sommes déterminé-e-s à continuer.

À Montréal, comme d'ailleurs dans la plupart des régions du Québec, LA GRANDE MARCHE C'EST PARTI! (Encore?)

Une vingtaine de groupes populaires et syndicaux de Laval, Longueuil et Montréal, ont déjà répondu à l'appel et sont à l'oeuvre pour préparer les événements entourant la Grande Marche.

QU'EST-CE QU'ON VEUT?

La bataille pour l'emploi passe par l'harmonisation des revendications que chacun des organismes a déjà et nous nous efforcerons au cours des discussions de trouver des projets précis de création d'emplois correspondant aux besoins propres des citoyen-ne-s de la région. Il s'agit donc de camper notre lutte sur des bases sérieuses et pratiques. Avis aux imaginatives et aux imaginatifs.

DES ACTIVITÉS PRÉVUES:

En primeur, et histoire de vous allécher un peu, nous pouvons déjà vous annoncer qu'au début de mai, nous aurons un FESTIVAL DE FILMS SUR LE TRAVAIL (et sur

le chômage bien sûr), une initiative du groupe Au BAS de l'Échelle.

Le THÉÂTRE PARMINOU est à remanier sa pièce « Bonne Crise Lucien » pour les circonstances, ça promet...

Et comme le rassemblement final aura lieu à Montréal, on peut s'attendre à des grosses SURPRISES!

Les députés de la région, ne seront pas sans entendre parler de nous. Tant au provincial qu'au fédéral, ils sont à même de prendre des décisions qui se répercutent sur notre niveau de vie... ils ne mettent pas assez de vapeur sur la création réelle d'emplois??? On va voir à le leur rappeler...

DONNONS-NOUS LES MOYENS DE... MOYENNER

Une campagne de financement est présentement en cours, afin d'assurer au Comité régional l'autonomie financière nécessaire à la réalisation de ses objectifs.

Bref, ça bouge et ça ne fait que commencer, si vous avez besoin de plus amples informations, appelez Ginette ou Marjolaine, à 845-7928.

**MOUVEMENT
ACTION-CHÔMAGE**
1015, rue Sainte-Catherine est
845-4258
**RENCONTRES
D'INFORMATION**
les mardis et les jeudis à 1 h 30
Pour les travailleurs-ses
Tous les mardis à 7 h 30.

la loi... (SUITE)

électrices, s'est soudainement ravisée deux jours plus tard... elle avait reçu la petite lettre. Elle a appelé et, la semaine suivante, la prestataire recevait enfin ses chèques de chômage.

Ce que nous attendons d'eux, ce sont des gestes concrets: ils doivent intervenir pour les prestataires et, surtout, eux seuls peuvent en parler à la Chambre des Communes. Qu'ils fassent leur travail, ils sont très bien payés pour...

LE 9 avril ON LEUR EN PARLE PUBLIQUEMENT

Il est certain que cela prendra plus que des lettres pour faire bouger nos députés. En fait, il n'y a rien comme

les contacts de personne à personne pour bien se faire comprendre. C'est pour cette raison que nous organisons une rencontre toute spéciale: LE SAMEDI, 9 avril PROCHAIN nous tiendrons une GRANDE ASSEMBLÉE D'INFORMATION avec un député fédéral et un député provincial¹. Avec eux, nous parlerons du chômage, de nos conditions de vie, et de ce qu'ils peuvent faire. Nous leur dirons ce que ça veut dire de courir après ses chèques de chômage, de courir après son prêt de dépannage du bien-être social, de courir à la recherche d'un emploi...

Il faudra clôturer cette journée mémorable dans la bonne humeur. Nous nous retrouvons donc en soirée pour fêter ces petites victoires². Ce sera la fête en musique et en gaieté.

M.-J.C.

¹ Quand l'assurance-chômage tarde à nous envoyer nos chèques, nous pouvons obtenir un prêt de dépannage du bien-être social. Mais là encore, il y a plein de délais administratifs...

² Les députés nous auront écoutés? Les journalistes en auront parlé?... Ça se fête!!!